

Expansion des exportations

Je me demande souvent si les politiques poursuivies par la Société vont de pair avec celles que préconise le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). La Société est mêlée à d'importantes options politiques. Elle décide à quelles sociétés elles prêtera et où ces sociétés vendront leurs produits. Elle a aussi aidé des pays comme l'Argentine, entre autres. Son activité empiète indéniablement sur le champ de la politique étrangère. Par conséquent, de quelque façon qu'on envisage la Société pour l'expansion des exportations, il faut se demander quels sont ses objectifs de politique étrangère et s'ils complètent ceux du ministère des Affaires extérieures. Nous devons examiner ces questions avec soin avant d'officialiser un document qui autorisera la Société à prêter plus d'argent aux grandes entreprises en activité au pays.

Je m'intéresse aussi à un autre aspect des activités de la Société pour l'expansion des exportations. Lorsqu'il s'agit de placements à l'étranger—les financiers canadiens en font beaucoup—est-il bon et souhaitable que la société assure les compagnies contre les rébellions, les insurrections ou autres catastrophes imprévisibles qui risquent de se produire dans d'autres pays? La Société devrait-elle assumer une telle fonction? Il convient aussi de s'interroger sur les activités de la Société au Chili, tant sous le régime Allende que pendant la période qui a suivi. Il faut des réponses à ces questions et comme le député de York-Simcoe l'a dit, le gouvernement doit jouer cartes sur table.

Enfin, convient-il que la plupart des fonds que la Société rend disponibles soient affectés à des sociétés qui font affaires dans le centre du Canada, dans le sud de l'Ontario en particulier? Pourquoi la Société pour l'expansion des exportations devrait-elle favoriser la grande entreprise? Pourquoi devrait-elle consentir des fonds surtout aux entreprises du sud de l'Ontario, offrant ainsi une aide à une région déjà prospère? Les politiques de la Société peuvent neutraliser celles du ministère de l'Expansion économique régionale, lesquelles visent à réduire les disparités régionales dans notre pays. En assurant la plus grande partie de son aide aux industries déjà prospères du centre du Canada, la Société va à l'encontre, je trouve, des objectifs de l'expansion économique régionale. Elle travaille contre les intérêts du ministère de l'Expansion économique régionale et fait obstacle à l'établissement d'une économie coordonnée et planifiée dans notre pays. Ses politiques ne réduiront pas les disparités régionales et c'est pourquoi il faudrait l'examiner de près.

Les dispositions du bill augmenteront les capitaux de cette Société de même que ses pouvoirs en matière de prêts au pays. Ces pouvoirs accrus auront des répercussions tant au pays qu'à l'étranger. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, la Société se livre à des activités de toutes sortes et fait affaire avec d'autres pays. Par exemple, elle a aidé des importateurs étrangers à acheter des céréales et du blé de notre pays. Cela a aidé les autres pays et ce fut avantageux pour le Canada. Je voudrais que le ministre fasse des commentaires au sujet de mes questions. Je voudrais des renseignements sur la politique étrangère de la Société et sur d'autres questions. La Société ne devrait pas, je pense, s'occuper d'acheter des installations balnéaires et des hôtels aux Antilles. D'un autre côté, un prêt de la Société pour l'expansion des exportations a aidé Cuba à acheter un plus grand nombre de pétroliers. D'autres prêts ont aidé d'autres pays en voie de développement à améliorer leur niveau de vie.

● (1500)

Nous ne devrions pas tolérer que la Société pour l'expansion des exportations aide les exportateurs à vendre quel-

[M. Nystrom.]

que chose à un État arabe comme l'Iran qui n'a vraiment pas besoin de conditions spéciales. Je suis impatient d'entendre la réponse du ministre. J'espère qu'il apportera des éclaircissements sur bien des questions soulevées non seulement par des députés de mon parti mais également par ceux d'autres partis comme, par exemple, le député de York-Simcoe qui a pris part aux discussions à l'étape de l'étude du bill en comité.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire à propos de ce bill. Nous avons été heureux de prendre part à l'étude de cette mesure législative concernant la Société pour l'expansion des exportations. Je suis intervenu dans les délibérations à ce sujet au cours de la 29^e législature et à nouveau au cours de la présente législature, tant aux débats à la Chambre qu'aux auditions du comité. Nous sommes en faveur de l'adoption de ce bill parce que nous savons que les exportations déclinent et que nous comprenons que nous devons faire tout notre possible pour les maintenir à un niveau élevé. Néanmoins, le comité a pour tâche d'examiner attentivement les activités de la Société pour l'expansion des exportations et de recueillir le plus de renseignements possibles sur le sujet. Nous avons effectivement réussi, mais avec des difficultés considérables, à tirer des renseignements du président de la Société.

J'ai été désolé pour le ministre aux séances du comité. Je dois avouer, bien franchement, que j'ai été embarrassé par le témoignage du président de la Société tout comme, je pense, bien des membres du comité. Il existe un sentiment grandissant que la Société constitue un genre de société privée de prêts dont les services ne sont mis à la disposition que des grandes entreprises. Le ministre a le devoir de dissiper ce sentiment. Nous n'arrêtons pas de voir sur les documents officiels le nom des mêmes sociétés avec en regard des montants sans cesse croissants. Il est temps que la Société se dirige vers une sphère différente.

Il y a une autre chose qui m'a plutôt ennuyé lors des réunions du comité: on a constamment laissé sous-entendre que nos questions retardaient nombre de mesures importantes, que nous causions du chômage parce que plusieurs contrats devaient être signés incessamment. Nous étudions une loi qui met en jeu environ 5 milliards de dollars; nous avons le droit de l'examiner en détail et nous devrions obtenir les renseignements que nous demandons. Il y a bien sur des domaines où le caractère confidentiel s'impose, conformément aux bonnes pratiques commerciales, mais les réunions peuvent toujours avoir lieu à huis-clos si nécessaire.

J'estime que les renseignements donnés par la Société pour l'expansion des exportations, à chaque fois qu'elle comparait devant le comité, laissent à désirer. Par exemple, durant la 29^e législature, nous avons reçu le rapport annuel le premier jour où le comité s'est réuni. Lorsque nous l'avons lu, nous avons trouvé qu'il contenait une disqualification formulée par l'Auditeur général. Nous avons ensuite été témoins d'une incroyable représentation donnée par le président de la Société et le représentant de l'Association des exportateurs canadiens. Je puis simplement dire que leurs arguments n'ont fait qu'aggraver les soupçons de nombreux députés à l'égard des activités de cette société.

Toutefois, nous avons eu de la chance dans la mesure où l'Association des exportateurs canadiens n'a cette fois fait aucune démarche, et je puis dire que nous lui en sommes reconnaissants. Mais le président de la Société pour l'expansion des exportations a eu le comportement prévu, ce qui a gêné le ministre et les députés du gouvernement. Il a